



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 16 octobre 2017

### Procès-verbal

Étaient Présents : André MASLANKIEWICZ - Fabrice GROS – Patricia JANTET - Emile PERRAUD - Michel BATTISTELLA Bernard MICHAUD et Bruno FORT, adjoints.  
Christian COCHET - Christine COCHET – Marie DICORATO - Jimmy GRONDIN - René GUIGARD –  
Christine LECHON - Céline MAFFRE – Frédérique MOISSET - Cécile MICHAUD et Jean-Michel SALQUE  
conseillers municipaux.

Excusés: Alain PHILIPPE- Francisco MARTINEZ et Vanessa VEILLON.

Absent : Patrick CHARNAY

Pouvoirs : Francisco MARTINEZ à Bruno FORT et Vanessa VEILLON à Céline MAFFRE

Secrétaire de séance : Frédérique MOISSET

Rédacteur du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### ORDRE DU JOUR :

#### Délibérations

- Adhésion au Fonds de Solidarité Logement ;
- Modification des statuts de la CCBS pour intégrer la compétence SPANC au bloc « Facultatif » au lieu de « Optionnel » ;
- Redevance pour occupation provisoire du domaine public ;
- Mission avec l'agence départementale d'ingénierie pour la mise en compatibilité du PLU avec le SCOT Bugey ;
- Echange terrain en ZA de Penaye ;
- Approbation du plan de financement définitif du city stade ;
- Avenant à la convention voirie avec la CCBS.

#### Information

- Communication du rapport activité 2016 de la CCBS.

Madame Frédérique MOISSET est nommée secrétaire de séance.

Pas d'observations sur le procès-verbal du 28 août : il est adopté à l'unanimité.

*Monsieur le Maire annonce qu'en l'absence des documents parcellaires définitifs, il convient de retirer la délibération concernant l'échange de terrain en ZA de PENAYE.*

*Le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait de cette délibération.*

### Adhésion au Fonds de Solidarité Logement (FSL)

Sur proposition du Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide de reconduire l'adhésion de la commune au FONDS SOLIDARITE LOGEMENT (FSL) qui s'élève à 0.30 € par habitant pour l'année 2017 soit : 305.40 €

### Modification des statuts de la communauté de communes Bugey Sud

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération en date du 21 septembre 2017, la Communauté de communes Bugey Sud s'est prononcée en faveur de la modification de ses statuts afin d'éviter une procédure d'extension de compétence conduisant à doter la communauté de communes de l'intégralité de la compétence assainissement collectif et non collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Pour ce faire, il y a lieu, de placer la compétence « Assainissement non collectif : contrôle et entretien des installations, montage des dossiers de réhabilitation (sans les travaux) » au sein du bloc des compétences facultatives.

Monsieur le Maire indique que les communes membres doivent émettre un avis et demande donc au conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

Les nouveaux statuts sont approuvés à l'unanimité.

### Redevance pour occupation provisoire du domaine public

M. le Maire informe le Conseil de la parution au journal officiel du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait ou que les conditions d'application du décret précité auraient été satisfaites en 2016 permettant d'escompter en 2017 une perception de la redevance, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Il propose donc

- d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire ;
- de demander au SIEA d'en assurer le contrôle et la perception, en vue de son reversement à la commune (ce service étant proposé par le SIEA à titre gracieux).

Après discussion, le Conseil municipal accepte la proposition du Maire par 8 voix POUR, 6 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS :

### Validation du plan de financement définitif du city stade

M. le Maire demande au conseil municipal d'actualiser le plan de financement initial en intégrant les données suivantes :

\* notification du montant définitif des subventions de l'État (14 888 €) et du Département (14 960 €) ;

\* actualisation du coût prévisionnel global de l'opération : le montant total des travaux s'élève à 77 262.65 € HT.

Le coût net de la création du city stade s'élève donc à 47 414.65 € HT pris sur les fonds propres de la commune.

Ce plan de financement est adopté à l'unanimité.

#### Mise en compatibilité du PLU avec le SCOT du Bugey

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT du Bugey a été approuvé le 26 septembre 2017 par l'assemblée syndicale du Syndicat Mixte du Scot du Bugey et que dans ce contexte il convient de lancer la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité l'agence départementale d'ingénierie pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin de lancer la révision.

Il communique le projet de convention à intervenir qui prévoit :

- L'élaboration d'un pré diagnostic du PLU,
- L'élaboration du dossier de consultation des entreprises pour le lancement du marché,
- L'assistance pendant la procédure de révision.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer une convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

#### Avenant n°1 à la convention voirie

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la compétence pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire, une convention de mise à disposition des services voirie a été signée entre la commune et la CCBS.

Il rappelle que cette convention prévoit notamment les conditions de remboursement annuel par l'intercommunalité bénéficiaire de la mise à disposition, des frais de fonctionnement du service.

Monsieur le Maire indique que la révision prévue à l'article 4 « modalité de remboursement » n'a pas été appliquée sur les 3 dernières années.

Afin de régulariser la situation sur les années antérieures, il est proposé par la CCBS :

- pour l'année 2014 : d'appliquer le rappel de la révision selon l'indice 705.60 connu au 01/01/2014, ce qui porterait le coût de l'heure à 40,17 € et représenterait un rappel pour la commune nouvelle de 187€.
- pour les années 2015 et 2016, vu les évolutions conséquentes de l'indice TPO1 qui modifient fortement le montant de la participation de la CCBS aux communes membres, et pour ne pas pénaliser les communes, il est proposé de ne pas appliquer la révision pour les années 2015 et 2016.

A partir de 2017, il a été proposé par la CCBS de passer un avenant n°1 avec les communes pour modifier en partie l'article 4 « modalité de remboursement » afin de figer le coût du remboursement à 40 € de l'heure. Ce coût pourra être revu ultérieurement sur décision du conseil communautaire.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité.

#### Informations diverses

- Monsieur le Maire rappelle que conformément à la loi, le rapport d'activité 2016 de la communauté de communes Bugey Sud doit faire l'objet d'une communication du Maire à son conseil municipal en séance publique.

Il indique donc que la délibération du 23/09 ainsi que le rapport d'activité 2016 sont consultables sur le site de la CCBS et/ou en mairie.

Il rappelle que les liens utiles ont été transmis par courriel.

### Travaux

- Pour la traversée du bourg le maître d'œuvre a été sélectionné, il s'agit de la société GSM à Belley. Le marché a été signé et la 1<sup>ère</sup> réunion pour le lancement des travaux a eu lieu ce 16 octobre.
- La maison des associations devrait être opérationnelle début novembre.
- Une clôture va être installée le long du Furans afin de sécuriser le city stade.
- Pour répondre à la demande formulée par de jeunes mamans projet d'aménagement d'un parc fermé avec des jeux pour les tous petits enfants à proximité du groupe scolaire.
- Rénovation du réseau d'eau de Chazey : appel d'offres en cours.

### Programme des réunions ou manifestations

- Cérémonie commémorative du 11 novembre :
  - 11 h 30 dépôt de gerbe simultané aux monuments aux morts de Pugieu et Chazey-Bons suivis d'un vin d'honneur à la salle des fêtes de Chazey-Bons,
- Commission des finances : samedi 21 à 9 h 00
- Commission aux affaires sociales : mercredi 25 à 19 h 00
- Réunions de quartiers :
  - 17/11 à 18 h 30 pour CHAZEY/ROTHONOD/PENAYE à Chazey-Bons maison des associations (la salle de Chazey ne répondant pas aux normes d'accueil du public)
  - 24/11 à 18 h 30 pour CRESSIEU/MONTCHOISI à la salle de Cressieu
  - 01/12 à 18 h 30 pour CHAZEY-BONS/L'ABBAYE à Chazey-Bons maison des associations
  - 15/12 à 18 h 30 pour PUGIEU/CHAVILLIEU à la salle de Pugieu
- Elaboration du bulletin municipal : remise des articles à publier pour le 20 novembre. Les associations seront informées par courriel.

Avant de clore la séance, Monsieur Bonnard informe qu'une nouvelle association est en cours de création pour la rénovation de la chapelle de Cressieu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 octobre 2017.

A Chazey-Bons, le 19 octobre 2017

Le Maire, Didier BONNARD

